



## LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTES

Veuillez fournir l'un des documents suivants :

- Une copie de facture d'électricité, de gaz ou d'eau (tous opérateurs : EDF, ENGIE (anciennement GDF), Poweo, Suez...) datée de moins de 3 mois
- Une attestation titulaire de contrat fournisseur d'électricité, gaz, eau datée de moins de 3 mois, ou échéancier/facture annuelle de l'année en cours.
- Une copie de facture de téléphone fixe ou téléphone mobile datée de moins de 3 mois
- Une copie de facture de fournisseur d'internet datée de moins de 3 mois
- Une attestation assurance habitation datée de moins de 3 mois
- Une copie du dernier avis d'imposition sur les revenus
- Une copie du dernier avis d'imposition sur la taxe d'habitation
- Une copie du dernier avis d'imposition sur la taxe foncière
- Une quittance de loyer datée de moins de 3 mois

### EN CAS D'HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS

Veuillez fournir l'ensemble des documents suivants :

- Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois datée et signée par la personne qui vous héberge, ainsi que par vous-même.
- Un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge datant de moins de 3 mois (se référer à la liste ci-dessus des pièces recevables)
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne qui vous héberge